

## **Conseil Municipal du 19 octobre 2017**

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Désiles, Rapicault, Gervais, Ms Ledru, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher,

Absents excusés : Mme Coignard procuration Mr Clément.

Mr Aim, procuration à Mr Faucher

Mr Lecomte, procuration à Mr Fouché

### **Décision Modificative :**

Pour les travaux de changement de portes à la Salle des Fêtes, il a été prévu 12 000 € au budget. La facture, qui correspond au devis, s'élève à 12802,80€. Le conseil doit délibérer pour autoriser le comptable à réaliser une modification :

Après en avoir délibéré le Conseil décide, à l'unanimité, pour financer le paiement des travaux à la salle des fêtes, de modifier le budget comme suit:

2111- 802.80€

21311 : + 802.80€

### **Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1<sup>er</sup> octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture, ...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR

des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

### **Compétence « planification de la Gestion de l'eau »**

Monsieur le maire fait part au conseil de la procédure initiée par le Conseil Communautaire de modification de ses statuts lors de son conseil communautaire du 21 septembre dernier pour prendre la compétence « Planification de la gestion des eaux ».

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de la communauté de communes, pour se prononcer sur le transfert proposé.

A défaut, la décision sera réputée favorable.

Le Conseil décide de se prononcer lors d'un prochain conseil.

### **Référent tempête :**

Enédis, la Préfecture de la Sarthe et l'Association des Maires, Adjointes et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe ont souhaité s'associer afin de relancer ensemble l'opération dénommée « **Référents Tempête** » initiée en 2011 et reconduite en 2014. Parmi les enseignements tirés des événements climatiques (notamment les orages), nous avons constaté à quel point l'anticipation, la coordination des actions des services et la circulation de l'information sont essentielles pour une gestion efficace de ce type de crise.

Il s'agit, en cas d'événement climatique de grande ampleur, d'instaurer un lien direct entre chaque commune concernée et la cellule de crise d'Enédis.

Sur la base des constats qu'ils auront eux-mêmes effectués sur le terrain, les « référents tempête » seront informés du diagnostic du réseau électrique, des modalités de dépannage et des délais de réalimentation.

La mise en œuvre de ce projet repose donc sur la désignation d'une ou deux personnes « référents tempête » dans chaque commune qui sont invitées à participer à des réunions d'information d'une durée de 2 heures maximum sur les risques électriques, les réseaux électriques et la gestion de crise.

A cette fin, une réunion est prévue lundi 27 novembre 2017 à Saint-Pavace.

Michel Lecomte, référent tempête sur la Commune, absent au Conseil, sera informé.

**Centre Lares :** Suite au courrier reçu en mairie le 22 septembre, les élus du conseil d'administration du Centre Social LARES sollicitent une participation aux communes pour que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles puisse continuer ses permanences au centre social de Montfort en 2018. Le montant de cette participation s'élèverait pour Soultré à 68€ (0.10€/hab).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de répondre favorablement à la demande de participation.

#### **Présentation du rapport annuel du Smirgeomes :**

Suite à la présentation aux conseillers municipaux du Rapport annuel 2016 du Smirgeomes, le Conseil Municipal approuve le Rapport Annuel 2016.

#### **Réunion PLUI « PADD vers le projet de territoire »**

Monsieur le maire présente un compte-rendu de la réunion du 17 octobre concernant le projet de territoire pour la Communauté de Communes.

Une stratégie partagée doit être développée et sera représentée le 06 novembre prochain à tous les élus de la Communauté de Communes. Celle-ci devra permettre de hiérarchiser les zones en définissant une vocation et de définir des potentiels d'extension approximatifs alloués à chacune d'entre elles. Un objectif global ressort de la réunion : la modération de la consommation d'espace à destination d'activités.

La stratégie communautaire s'oriente vers :

- La Vollerie (Bouloire) dont les surfaces allouées à une extension éventuelle doivent être définies (développement dans les limites de la zone actuelle ou extension envisageable). Les surfaces au Plu actuel sont trop importantes.
- La Pécardière : absence de développement au sein de la Zone Communautaire mais proposition de foncier en développement (Montfort, Saint Mars, Soultré)
- Les Terrasses du Challans en tranches dont une tranche 3 à créer le long de la 323 jusqu'en limite de la voie ferrée ?
- La ZAC de l'Epine à compléter et à ne pas développer

Le Conseil Municipal décide de délibérer au conseil municipal de novembre avant le vote du Conseil Communautaire.

#### **Contrôle des poteaux incendie**

Dans le cadre du schéma directeur du SIAEP du Jalais, la société SAFEGE réalise une campagne de mesures sur les poteaux incendie. Des enregistreurs sont connectés en continu sur les poteaux incendie. Un bilan sera dressé.

## SDIS

La cotisation 2018 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe verra une évolution de 0.68%, correspondant à l'inflation constatée sur la période de juillet 2016 à juillet 2017, soit une diminution de -1,04%. La contribution de la commune s'élèvera donc à 10 003 € pour l'année 2018.

## Vidéosurveillance

Suite au manque de civisme qui est à déplorer sur la commune (dépôt sauvage d'ordures ménagères et d'encombrants), Monsieur le Maire propose qu'une caméra soit installée pour permettre de surveiller le site.

Coût :  $229+14.90= 243.9$  € HT

$243.9+20%= 292.68$  € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'installer une caméra sur le site des apports volontaires de la Commune.

Divers :

- FPU : 3 réunions publiques :

Saint-Mars le 5 décembre à 18h

Bouloire le 7 décembre à 18h

- Suite à l'absence de nouvelles de Mr Barbrel, le conseil municipal pourrait changer de maître d'œuvre pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux. Une consultation va avoir lieu.
- 11 NOVEMBRE : Présentation du menu et réservation du musicien animateur.
- Recensement 2018 : Une campagne de recensement est prévue au début 2018 et se terminera le 17 février 2018. Elisabeth sera en formation le 13 novembre à ce sujet. Il faudra trouver des agents recenseurs.

Fin du Conseil : 22h30

Prochain conseil : mardi 7 novembre